



La connaissance

au service des territoires

Mars
2018

Les territoires doivent actuellement relever les défis imposés par les nombreuses transitions amorcées dans les années 2000 : transitions à la fois démographique, numérique, économique, écologique ou urbaine.

Outil partenarial de connaissance mais également d'accompagnement et d'animation territoriale, l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté permet d'accroître quotidiennement la capacité de connaissance et d'action des territoires. Pour ce faire, elle les accompagne dans l'identification des enjeux et des défis ainsi que dans la conception/réalisation des projets qui permettront d'y répondre durablement.

Qu'elle soit territoriale ou générale, la connaissance se trouve plus que jamais au cœur du système d'aide à la décision publique. Elle est de fait au service des territoires et de ses acteurs qui les façonnent quotidiennement...

*A ce jour,
comment
les territoires
construisent-ils leurs
connaissances*

CE QU'EN DISENT...

LES AGENCES D'URBANISME

Pour les agences, la connaissance revêt le processus actif de recueil, de gestion, d'analyse et de partage des savoirs appréhendés dans un territoire donné et/ou dans une thématique définie. L'objet d'étude privilégié est le territoire en tant que parcelle d'un palimpseste inépuisable d'objets, acteurs, organisations, structures et liens et ce, à une cascade d'échelles spatio-temporelles différentes...

Les systèmes territoriaux qui résultent des analyses conceptuelles des agences ne sont pas considérés comme des supports neutres accueillant l'activité humaine quotidienne. Ils demeurent par les projets, actions et pratiques quotidiennes à la fois produits et producteurs des sociétés qui y sont implantées ou connectées. La connaissance multi-échelle (verticale) et historique (longitudinale) des territoires est par conséquent le cœur de métier des agences d'urbanisme...

En référence aux travaux phénoménologiques et sémiologiques, trois dimensions finalement indissociables apparaissent et sont interconnectées :

- la connaissance issue du vécu en tant qu'expérience du réel ;
- la connaissance issue de la perception issue du prisme de la représentation individuelle et collective ;
- la connaissance conceptuelle en tant que savoir produit, approuvé et transmis collectivement par une communauté scientifique notamment.

Edgar MORIN
Sociologue

LES DICTIONNAIRES

- Formé des deux termes latins *cum* (avec) et *noscere* (savoir), le mot connaissance, *cognoscere* en latin, signifie « savoir avec » et plus largement : **apprendre** (à connaître) et **savoir** (en tant que corpus de notions et concepts) - *Dictionnaire universel de la langue française* -
- La connaissance est un **acte de l'esprit par lequel on se représente, définit ou comprend un objet**. C'est aussi le fait d'être informé ou de s'informer et d'apprendre quelque chose... - *Académie française* -
- La connaissance regroupe à la fois le savoir et l'acte de comprendre, de connaître les propriétés, les caractéristiques, les traits spécifiques de quelque chose. Elle se définit comme l'opération par laquelle l'esprit humain procède à l'analyse d'un objet, d'une réalité et en définit la nature... - *Larousse* -

“ La notion de connaissance nous semble une et évidente. Mais dès qu'on l'interroge, elle éclate, se diversifie, se multiplie en notions innombrables, chacune posant une nouvelle interrogation. Les connaissances ? Le savoir ? L'information ? ... La perception ? La représentation ? ... L'observation ? L'expérience ? L'analyse ? La théorie ? ... La vérité ? ... L'intuition ? ... Ainsi, dès un premier regard superficiel, la notion de connaissance vole en éclats. ”

LES PHILOSOPHES

La connaissance est le processus psychique par lequel un sujet, percevant un objet en tant que chose, est en mesure de dire ce qu'il est. Par conséquent, la connaissance se réfère activement au monde : elle a pour dessein non seulement de le représenter mais également de le comprendre et de l'expliquer. Pour ce faire, elle doit combiner réflexion et expérience sensible.



PLATON



D. HUME



A. SCHOPENHAUER



E. KANT

AUDAB, 2018

EN BREF !

Dans un premier temps, la connaissance nécessite de :

DÉCRIRE

c'est-à-dire recueillir et articuler entre elles l'ensemble des informations disponibles et nécessaires ;

COMPRENDRE

c'est-à-dire construire des analyses partagées dans le recoupement et l'interprétation des données afin d'identifier et de comprendre les phénomènes présents ;

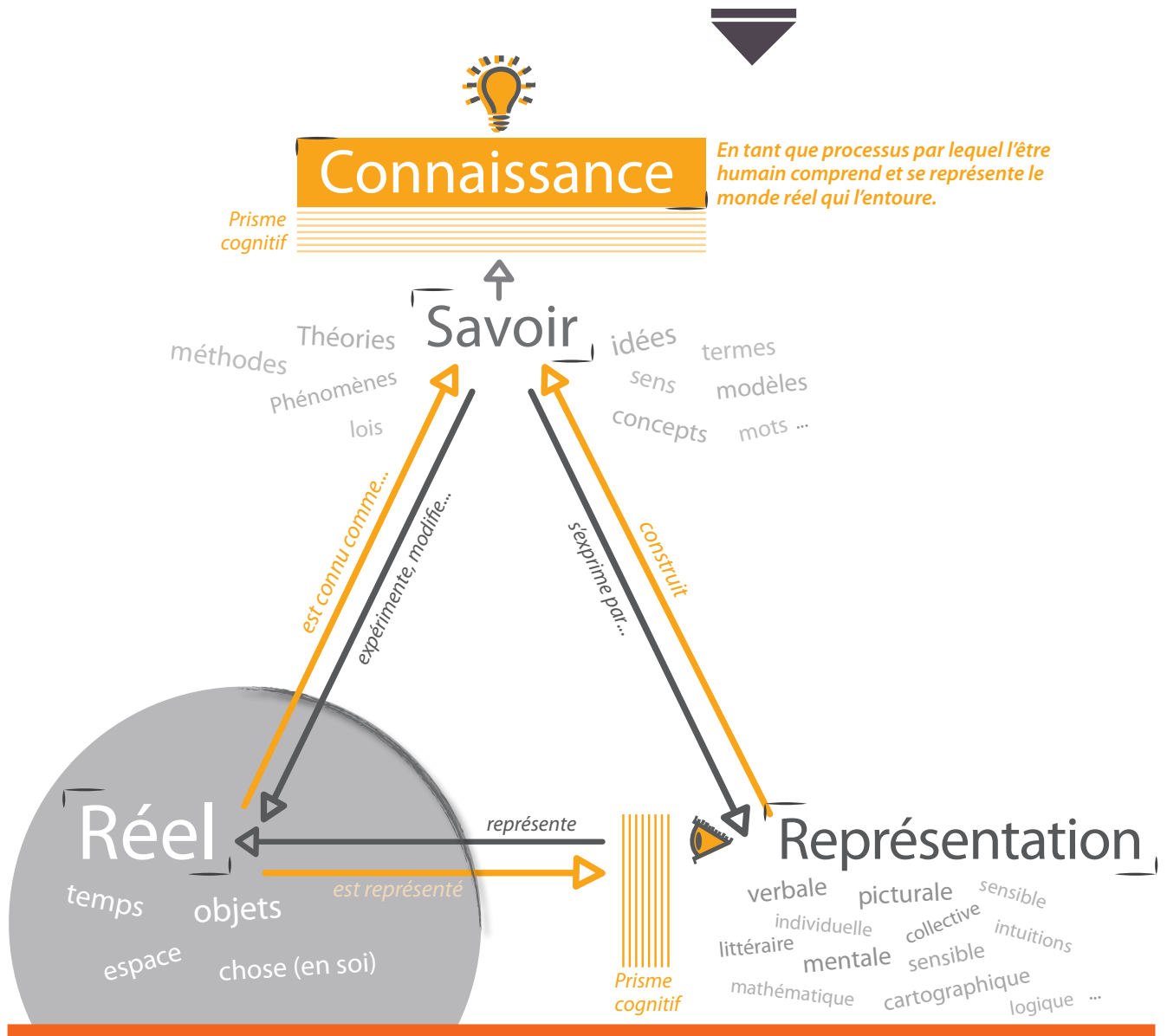
EXPLIQUER

c'est-à-dire bénéficier *in fine* d'un savoir global, partagé et transmissible entre acteurs territoriaux.

CONSTRUCTION DE LA CONNAISSANCE

Si la connaissance est un rapport actif au monde qui vise à s'en faire une représentation pertinente et à l'expliquer, cette dernière passe nécessairement par le prisme cognitif individuel constitué de nombreuses facultés psychiques personnelles telles que la **mémoire**, le **langage**, l'**intelligence**, la **capacité à pratiquer** des choses, la **prise de décision**, la **perception** ou l'**attention**.

Issue d'un même savoir, la connaissance combine à la fois **expérience**, **action** et **réflexion**. Dès lors, **un savoir transmis de manière uniforme ne produira pas la même connaissance selon les individus**. C'est la raison pour laquelle, il convient d'objectiver au mieux les processus de construction de la connaissance afin d'optimiser la compréhension et le partage des savoirs parmi les habitants, collectivités, associations, entreprises, État...



AUDAB, 2018 - inspiré du triangle sémiotique d'Ogden et Richards

PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA CONNAISSANCE

Dans un environnement marqué par l'incertitude, les mutations institutionnelles et territoriales ou la complexité des enjeux, les réflexions menées autour de la connaissance sont encore plus utiles pour les décideurs du territoire, qui doivent construire des politiques cohérentes sur des espaces en constante évolution. La connaissance est un champ que l'agence entend continuer d'investir avec rigueur, au sein d'une approche aussi ouverte, collective et partenariale que possible. Une connaissance est plus précise et plus riche grâce à la mutualisation des données. L'AUDAB propose une capitalisation partenariale de ses données et outils de connaissance.

“ Le premier et le moindre degré de connaissance, c'est d'apercevoir. ”

Étienne Bonnot de CONDILLAC

Écrivain, économiste

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE

Dans la construction d'une connaissance, commencer par décrire traduit une exigence de scientificité. C'est en quelque sorte un garant d'objectivité et de véracité.

Fonctionnalité la plus élémentaire, la description des phénomènes humains, physiques et biologiques (tels que la périurbanisation, le vieillissement démographique, la décohabitation, le changement climatique etc.) ainsi que de leurs interactions sur le territoire, passe nécessairement par l'identification des formes territoriales (types, localisation, voisinage ou topologie...) et le dénombrement des quantités propres (valeurs absolues, taux, densités...) ou des qualités sensibles (types, gradations, rangs...).

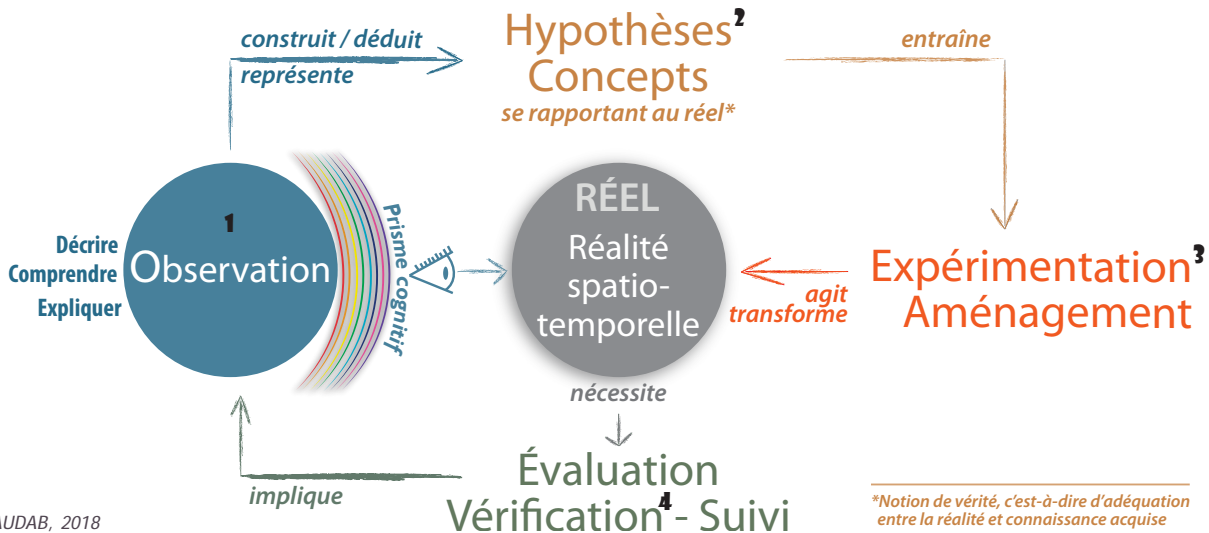
Toutefois, la DESCRIPTION seule d'un phénomène n'est pas une condition suffisante de la construction d'une connaissance. Elle en est le point de départ et le point d'arrivée au travers de la phase de vérification. Mais la partie centrale est à la fois théorique, expérimentale et pédagogique : phases de compréhension et/ou explication.

Étymologiquement, **COMPRENDRE** signifie « prendre avec ». C'est aussi l'acte par lequel l'esprit s'approprie une connaissance et donne du sens aux phénomènes décrits. Ce n'est pas simplement savoir, mais **c'est également avoir assimilé la connaissance.**

Si la compréhension est un acte visant la recherche du sens des phénomènes, l'**EXPLICATION** quant à elle décompose et analyse ces mêmes phénomènes pour les rendre dès lors intelligibles. D'un point de vue étymologique, c'est « déployer le réel » ou « sortir du pli » ce qui signifie in fine déployer la pensée mais surtout **faire connaître...**

Cependant, ce triptyque **DÉCRIRE - COMPRENDRE - EXPLIQUER**, qui structure notamment la fonction observation au sein des agences d'urbanisme, n'est toujours pas suffisant pour accéder à la connaissance. Il est toujours lié à des **HYPOTHÈSES** et se prolonge par des **EXPÉRIMENTATIONS** puis de nouvelles observations qui évaluent la pertinence des théories associées ainsi que des actions réalisées sur le territoire...

Par conséquent, l'observation est à la fois au commencement et à la fin du chaînage : **observation¹ - hypothèse² - expérimentation³ - vérification⁴ par observation¹.**



AUDAB, 2018

“Avoir des connaissances sans les partager, c’est se mettre au niveau de ceux qui n’avaient pas d’idées.”

Thucydide

Homme politique et historien athénien



Photo : ©googleEarth

LES DIFFÉRENTES FORMES DE LA CONNAISSANCE

La connaissance revêt plusieurs aspects :

- les données brutes (alphanumériques, géographiques, picturales, textuelles...)
- les résultats d’analyses thématiques et croisées, pour aboutir enfin à une synthèse ou **vision globale et partagée du territoire**.



Connaissance

Développement itératif qui enchaîne :
Expérience - Réflexion - Action

Prisme cognitif individuel



Savoir partagé et transmissible



Analyses croisées

- Traitement et analyse des données (par recoupements)
- Représentation des analyses (cartes, schémas...)
- Rédaction et diffusion des analyses



Données brutes

- Données textuelles (articles, livres, rapports...)
- Données picturales (images, tableaux, photos...)
- Données sensibles (fragrances, musiques, gastronomie...)
- Données alphanumériques (nombres, taux, ratios...)
- Données géo-graphiques (cartes, graphiques, schémas...)

DANS LA PRATIQUE DES AGENCES D’URBANISME

Le processus de construction d’une connaissance territorialisée et mutualisée se traduit de différentes manières, grâce à :

- un meilleur ancrage des politiques publiques aux données descriptives ;
- une connaissance territorialisée et mutualisée des données d’observation ;
- des méthodologies communes et innovantes ;
- davantage de transversalité dans les productions couvrant l’ensemble des territoires concernés ;
- une meilleure valorisation des productions ;
- une mise en commun des productions et leur réappropriation dans chaque institution et organisme membre en fonction de ses compétences ;
- une diffusion large des productions accessibles au plus grand nombre (membres, élus, techniciens et citoyens) et l’organisation de restitutions « décentralisées ».

Pour le site de l’AUDAB : <http://www.audab.org/>

OBJECTIFS ET NOUVEAUX ENJEUX DE LA CONNAISSANCE TERRITORIALE

OBJECTIFS DE LA CONNAISSANCE

- obtenir une connaissance accrue du territoire, de ses acteurs, de l'évolution des comportements et modes de vie partagée permettant avant tout d'aider à conduire au mieux les politiques publiques actuelles et à venir ;
- construire, mutualiser, organiser, capitaliser et partager les savoirs permettant également de répondre aux transformations sociétales majeures ;
- faciliter aussi la pédagogie auprès des acteurs locaux (habitants, élus, entreprises, État...) afin d'offrir une vision du territoire la plus pertinente possible.

“

Nous sommes dans un univers où il y a de plus en plus d'information, et de moins en moins de sens.

”

Jean Baudrillard

Sociologue

LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA CONNAISSANCE

Il est question ici de l'accès à la connaissance en tant qu'information, sensibilisation, big data, open data...

De nombreux organismes publics et parapublics partagent désormais une partie de leurs informations sous forme d'open data, c'est-à-dire d'un espace de diffusion sur Internet de leurs données dites « ouvertes » et dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux citoyens. **Le terme d'information est ici polysémique, il peut désigner à la fois les nouvelles («news» en anglais), les données brutes («data») et enfin le savoir en tant que corpus construit et transmissible à un tiers («knowledge»).**

En 2015, l'adoption de la loi du 6 août pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques demande aux organismes assurant une mission de service public de transports de diffuser librement leurs informations.

Depuis, de nombreuses entreprises ou bureaux d'études techniques traitent et analysent ces données initialement brutes en éléments permettant de développer par exemple une meilleure offre publique dans les domaines des trans-

ports, de l'énergie, de l'habitat, de l'environnement, du développement local, etc.

Toutefois, cette large diffusion de l'information et des savoirs comporte certains écueils. Si les services publics français comme www.data.gouv.fr, partagent librement une partie importante de leur base de données, se pose dès lors la question de l'appropriation et de la compréhension de ces flux massifs d'information par les usagers ou internautes. En effet, rares sont ceux capables d'utiliser les applications dédiées de traitement et d'analyse tels que les Systèmes de Gestion de Bases de Données (SGBD) ou les Systèmes d'Information Géographique (SIG) par exemple.

Il en va de même pour les projets urbains où, par souci de transparence dans le cadre des campagnes de concertation, les études techniques et enquêtes publiques compactes peuvent parfois devenir incompréhensibles pour les non-initiés.

Les nouveaux défis de la connaissance sont moins liés à leur diffusion qu'à leur manipulation, interprétation et assimilation par les usagers.

Le savez-vous ?

En 2015, l'adoption de la loi du 6 août pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques demande aux organismes assurant une mission de service public de transports de diffuser librement leurs informations. En 2018, la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, qui généralise et rend obligatoire l'open data, entre en vigueur !

Les collectivités territoriales se préparent progressivement à opérer des changements profonds...

LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE SES ACTEURS

Plusieurs éléments ont, ces dernières décennies, permis de diffuser l'information et de rendre la connaissance accessibles à toutes et à tous. **L'émergence d'internet a fortement contribué à rendre plus facile d'accès les dispositions réglementaires et les documents d'urbanisme locaux.** Ce phénomène a bouleversé les habitudes des administrations et des pouvoirs publics. Il a ainsi conduit, en 1999, le Conseil constitutionnel à statuer sur une nouvelle doctrine, portant notamment sur l'accessibilité de la loi. La réalisation de portails web tel www.legifrance.gouv.fr en est un exemple concret. De plus, à la fin des années 1970, dans le cadre de la « démocratie apaisée », de nombreuses évolutions ont été apportées. L'obligation faite aux administrations de motiver leurs actes administratifs ainsi que la création de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ont permis de poser les bases d'un système réglementaire plus enclin à diffuser l'information. La transposition, en droit français, de la Convention d'Aarhus (1998) et de la directive européenne « INSPIRE » élaborée par la Direction générale de

l'environnement de la Commission européenne, a parachevé ce processus en facilitant la diffusion des informations à portée environnementale et écologique. Par exemple, cette directive vise à établir en Europe une infrastructure de données géographiques pour **assurer l'interopérabilité** entre bases de données et **faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique au sein de l'Europe.** La création d'un Géoportail par chaque pays de l'Union européenne en est certainement le meilleur exemple. Toutes ces évolutions d'accès au savoir commun sont de réels vecteurs d'efficacité et d'efficience de l'action publique. Cependant, **nulle administration n'est tenue de communiquer un document administratif en cours d'élaboration sauf s'il est à portée environnementale.** Mais après son arrêt, un habitant peut aisément consulter les pièces d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le site du maître d'ouvrage par exemple. Cela concerne le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le règlement et le zonage.

COMMENT LE GRAND BESANÇON CULTIVE-T-IL SA CONNAISSANCE ?

De nombreux lieux ou organismes y contribuent



Quelques liens utiles

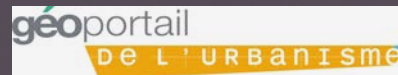
une liste non exhaustive de sites internet permettant la diffusion de la connaissance auprès des multiples acteurs territoriaux



Ergonomie du site : ● ● ● ●
Le système d'information géographique issu de l'IGN tout public. Simple à utiliser, il regroupe des informations sur de nombreuses thématiques : agriculture, environnement, transports, cadastre, cartes routières, réglementation... Il permet également aux utilisateurs d'importer leurs données. www.geoportail.gouv.fr/carte

Ergonomie du site : ● ● ● ●
Peu à peu, le GPU centralise l'ensemble des documents d'urbanisme locaux en vigueur sur le territoire français. Au 1er janvier 2020, les documents des différentes collectivités qui n'auront pas encore été ajoutés ne seront plus opposables aux tiers.

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



InfoTerre

Ergonomie du site : ● ● ● ●
Plaque-forme tout public du bureau de recherches géologiques et minières, le site Internet illustre parfaitement la nécessité de connaître le territoire national afin de contribuer à la sécurité des biens et des personnes.

www.infoterre.brgm.fr



Ergonomie du site : ● ● ● ●
Le site permet, par photo-interprétation satellite, de comparer sur plusieurs décennies l'évolution de la tache urbaine des quelques 36 000 communes françaises. Outil offrant aux techniciens de l'urbanisme la possibilité d'élaborer des diagnostics territoriaux, il reste,

remonterletemps.ign.fr

pour les citoyens, un formidable témoin des évolutions de l'occupation du sol depuis la seconde moitié du XXe siècle, voire plus pour certains espaces spécifiques.



Ergonomie du site : ● ● ● ●

Service dépendant du Premier ministre, le CGET collecte des informations sur les dynamiques territoriales, la cohésion territoriale, le développement durable, les politiques publiques... Ces données apparaissent notamment, pour le public, sous forme cartographique.

www.observatoire-des-territoires.gouv.fr



Ergonomie du site : ●
Un site extrêmement riche en données qui permet de comprendre les dynamiques en place à l'échelle de nombreux territoires (France, région, département, EPCI, commune, IRIS...) sur diverses thématiques : démographie, économie, urbanisme...

www.insee.fr

Ergonomie du site : ● ●
Des données à l'échelle européenne : le site aborde de nombreux domaines (économie, activités, transport, agriculture, environnement, population, science, commerce international...) et permet aux décideurs de mener une politique européenne au plus près des besoins des territoires.

www.ec.europa.eu/eurostat/fr



Ergonomie du site : ● ● ●

Base de données cartographiée par la Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté, elle recense tous les sites naturels d'intérêt patrimonial et à protéger (ZNIEFF, Natura 2000, APPB, réserves naturelles nationales et régionales, parcs naturels régionaux, inventaire des zones humides...). Cet outil est d'une grande aide pour les urbanistes planificateurs. Le site Internet de l'Inventaire national du patrimoine rural (INPN) effectue la même démarche à l'échelle de la France entière

carmen.application.developpementdurable.gouv.fr



Ergonomie du site : ● ●

Le symbole de l'information et de la connaissance 2.0. Système d'information géographique libre fonctionnant grâce aux contributions de ses membres, il permet la création, au fur et à mesure, d'une base de données sur l'ensemble de la planète. Il a ainsi été d'une grande aide pour permettre, en septembre 2017, l'organisation des secours après le passage de l'ouragan Irma.

www.openstreetmap.fr

Ergonomie du site : ● ● ●
Symbole même de la nouvelle relation construite entre les pouvoirs publics et le citoyen, l'administration rend accessible nombreuses couches de systèmes d'informations géographiques, données et documents (open data)...

www.data.gouv.fr



- La connaissance au service des territoires
- Mars 2018
- Directeur de la publication: Michel Rouget
- Responsable de la rédaction: Isabelle Muquet
- Rédacteurs: André Forissier, Pierre Clap
- Conception graphique: Charlotte Pabst
- Impression: AudaB - Crédits photos GoogleEarth/AUDAB -



- AudaB
- Hôtel Jouffroy
- 1 rue du Grand Charmont
- 25000 Besançon
- www.audab.org

• Quelques références bibliographiques :

- Bachelard G., (1934), *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF.
- Dilthey W., (1883), *Introduction aux sciences de l'esprit*, Paris, Cerf.
- Durkheim E., (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.
- Granger G.-G., (1988), *Pour la connaissance philosophique*, Paris, Odile Jacob.
- Hume D., (1748), *Enquête sur l'entendement humain*, Paris, Flammarion.
- Kant E., (1781), *Critique de la raison pure*, Paris, Flammarion.
- Kuhn T., (1972), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Morin E., (1992), *La méthode 3. La connaissance de la connaissance*, Paris, Seuil.
- Popper K., (1945), *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF.
- Schopenhauer A., (1885), *Le Monde comme volonté et représentation*, Paris, PUF.
- Weber M., (1904), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon.